

Royaume de Belgique

Déclaration de S.E. l'Ambassadeur William Roelants de Stappers Représentant permanent de la Belgique auprès de l'OIAC

Le premier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification (IIT) de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), rendu public le 8 avril, confirme les conclusions tragiques des précédentes enquêtes indépendantes. Le régime syrien n'hésite pas à utiliser des armes chimiques contre sa propre population civile, y compris celles qui sont traitées dans les hôpitaux. Aucune désinformation ne peut masquer ce fait.

Ces crimes de guerre ne doivent pas passer impunément. Le rapport de l'IIT est une étape importante dans le sens de la responsabilisation, qui à son tour contribuera à empêcher l'utilisation future de ces horribles armes. En tant que membre actuel du Conseil de sécurité des Nations Unies et futur membre du Conseil exécutif de l'OIAC, la Belgique jouera son rôle dans cette entreprise.

En 2015, lors de la commémoration du centenaire de la première utilisation à grande échelle d'armes chimiques à Ypres pendant la Première Guerre mondiale, tous les États parties à la Convention sur les armes chimiques ont condamné toute utilisation d'armes chimiques. Ils sont convenus qu'un tel acte violait les normes juridiques internationales et que les auteurs de l'utilisation d'armes chimiques devraient être tenus pour responsables. Cet engagement devrait être mis en pratique, en Syrie et ailleurs.

La lutte contre l'impunité est au cœur de l'action de la Belgique depuis de nombreuses années. L'utilisation d'armes chimiques dans les conflits internationaux est un crime de guerre au sens du Statut de Rome de la Cour pénale internationale depuis sa création. En 2010, la Belgique a proposé avec succès un amendement visant à rendre l'utilisation d'armes chimiques dans les conflits internes punissable comme crime de guerre dans la même mesure. Nous

appelons tous les États parties qui ne l'ont pas encore fait à ratifier cet amendement afin de renforcer la capacité internationale de lutter contre l'impunité.

Kingdom of Belgium

Statement of H.E. Ambassador William Roelants de Stappers Permanent Representative of Belgium to the OPCW

The first report of the Investigation and Identification Team (IIT) of the Organisation for the Prohibition of Chemical Weapons (OPCW), released on 8 April, confirms the tragic findings of previous independent inquiries. The Syrian regime does not hesitate to use chemical weapons against its own civilian population, including those being treated in hospitals. No amount of disinformation can obscure this fact.

These war crimes should not be allowed to continue with impunity. The report of the IIT is an important step in the direction of accountability, which in turn will be instrumental in preventing future use of these horrendous weapons. As current member of the UN Security Council and as future member of the Executive Council of OPCW, Belgium will play its part in this endeavor.

In 2015, at the centennial commemoration of the first wide scale use of chemical weapons in Ieper during World War I, all States Parties to the Chemical Weapons Convention condemned any use of chemical weapons. They agreed that such act violates the international legal norms and that those responsible for the use of chemical weapons should be held accountable. This pledge should be put into practice, in Syria and elsewhere.

The fight against impunity has been at the heart of Belgium's action for many years. The use of chemical weapons in international conflict is a war crime under the Rome Statute of the International Criminal Court since its inception. In 2010, Belgium successfully proposed an amendment to make the use of chemical weapons in internal conflict punishable as war crime to the same extent. We call on all States parties who have not yet done so, to ratify this amendment in order to strengthen the international capacity to fight impunity.